

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0027904

140219

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7743 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre : Retraité
 Nom & Prénom : CHRAÏBI SAAI Date de naissance : 22/7/1949
 Adresse : Résidence OCEAN PARK 8 - APP 3
 DAR BOU AZZA - CASABLANCA
 Tél. : 0661 10 24 84 Total des frais engagés : 360 + 1936,40 Dhs

Cabinet de Cardiologie et des Maladies Vasculaires

Dr. RIM FAGOURI
 4, Rue Oued Fès Agdal - Rabat
 Tél (+212) 08 08 54 73 28 - (+212) 06 61 31 39 32
 INPE : 101244234 - IF : 42706415

09 NOV. 2022

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /
 Nom et prénom du malade : CHRAÏBI SAAI Age : 73
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie Ischémique
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 09 DEC 2022

Signature de l'adhérent(e) : 1112

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant l'exécution des Actes
05 Nov 2022	Op		350,00	Dr. RIM FA GOURI Cabinet de Cardiologie des Maladies Vasculaires Dr. RIM FA GOURI Rue Oued Fès 10244 Casablanca Tél: 0521 28 06 51 - 0521 28 06 51 37 - 0521 28 06 64 16

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OCEAN PALM HARIT NAJWA Docteur en Pharmacie N°1 Dr. Ocean Palm GH3 Imm 14 MAG. n°1 1222520623163 - INPE: 092103612	9.11.22	1936,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A coordinate system is overlaid with points H (top), G (right), D (left), and B (



Dr. RIM FAGOURI

**Spécialiste des Maladies
Cardio-Vasculaires**
Ancienne Interne du CHU de Rabat

- Électrocardiogramme
 - Holter Tensionnel et Rythmique
 - Echocardiographie Trans-thoracique
 - Echocardiographie Trans-Oesophagiennne
 - Doppler Vasculaire
 - Pressothérapie

$$158,30 \times 4 = 474,90$$

1 - Approval

150 mab

55, 10

2 - *Gedanken* et Song
RMIT University Library
RMIT University Library
mm 14 MAG
r. - Date Equal
PE: 001053

$$\frac{1}{2} - 0 = 0$$

$$316,00 \times 3 = 948,00$$

3 - Play x 75 up

0-1-0

$$99,00 \times 3 = 297,00$$

4- LDnus long

$$D = 0 = 1$$

S - Zylnic 100
...nie et

5 0-0-1

103,60 + 11,00
153,60 Cabinet de Cardiologie et
les Maladies Vasculaires
Dr. RIM FAGOURI
M. Fès Agdal - Rabat
Tél. 052 06 61 31 39 32

$$\text{TTL} = 1936,6^{\circ}$$

~~6 Dr. RIM Fès AG 212 06 61 31 15
Rue Oued Fès 10
08 08 57 28 12 72 06 61 31 15~~

ع^مارة 4، شقة 3، زنقة وافس، أكادال، الرباط
Tél.: (+212) 06 61 31 39 32 - E-mail: dr@dr-cardio.com - www.dr-cardio.com
ICE : 002463339000031

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

APROVEL 150MG CP B28
P.P.V. : 158DH30



6 118001 080892

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca

Aprovel 150 mg. cp b 28
P.P.V. : 158,30 DH



6 118001 080892

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca

Aprovel 150 mg. cp b 28
P.P.V. : 158,30 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca

Aprovel 150 mg. cp b 28
P.P.V. : 158,30 DH



6 118001 080892



6 118001 100873
Cardensi® 5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca

Plavix 75 mg. cp pel b 28
P.P.V. : 316,00 DH



6 118001 081257

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca

Plavix 75 mg. cp pel b 28
P.P.V. : 316,00 DH



6 118001 081257

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca

Plavix 75 mg. cp pel b 28
P.P.V. : 316,00 DH



6 118001 081257

LOT : 221194

EXP : 09/2025

PPV : 99,00DH

LOT : 221196

EXP : 09/2025

PPV : 99,00DH

LOT : 221196

EXP : 09/2025

PPV : 99,00DH

PPV: 55,00 DH

LOT: 649714

PER: 03/24

PPV: 103,60 DH

LOT: 647877

PER: 08/23

